

Emballé, c'est trié !

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans votre commune, vous pourrez déposer **tous vos emballages et tous vos papiers sans exception dans le bac jaune !**

Parce que le tri est l'affaire de tous, il est de notre responsabilité collective de jeter moins et de trier plus pour améliorer le recyclage.

De nouveaux déchets peuvent désormais se déposer dans le bac jaune, le tri est plus large et surtout, plus simple !

À vos marques, prêts, triez !

**LE TRI
PLUS
SIMPLE !**

Comment ?

Pour vous, le geste de tri devient plus simple :

C'est un emballage ou un papier ? Il se trie !

Seules quatre consignes sont à respecter :





Affaire suivie par Service Valorisation des Déchets
Tél. 04 79 10 48 48 • E-mail : animateursdutri@arlysere.fr
Réf : FBF.EC.EP.KB.JS.2022.11.34

Objet : Extension des consignes de tri des déchets



agglomération

Arlysère

Madame, Monsieur,

Dans la continuité des évolutions règlementaires nationales visant à développer le recyclage des déchets, les consignes de tri des déchets évoluent pour l'ensemble des communes d'Arlysère.



Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2023, TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES (y compris les emballages tels que les sachets, les barquettes et enveloppes plastiques) seront collectés EN MÊME TEMPS dans le contenant JAUNE.

Je vous invite à consulter le mémo-tri joint à ce courrier pour prendre connaissance de ces nouvelles modalités. Ces informations sont également à votre disposition sur le site internet www.arlysere.fr, rubrique « Déchets ménagers ».

Votre geste de tri agit en faveur du recyclage et par voie de conséquence de l'environnement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric BURNIER FRAMBORET
Vice-Président

ARLYSÈRE agglomération et son CIAS
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - BP 20109 - 73 207 Albertville cedex
Tel. 04 79 10 48 48 contact@arlysere.fr www.arlysere.fr